



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00
Fax 022 960 75 05
greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/22

Budget 2023

Responsable du dossier : Alain Barraud, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Le budget de la commune pour l'exercice 2023 est annexé à ce préavis **pour approbation**. Celui-ci présente :

▪ Aux recettes	CHF 8'237'572
▪ Aux charges	CHF 9'475'572
soit un excédent de charges de	<u>(CHF 1'238'000)</u>

Une nouvelle fois, le budget présente un déficit très important. Il faut tout d'abord, comme pour les précédents budgets, pondérer cette situation car les acomptes 2023 demandés par le Canton pour la péréquation, la facture sociale et la réforme de la police sont plus élevés que s'ils étaient calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. En effet, le Canton calcule ses acomptes sur la base des comptes 2021. Cas échéant, toutes choses égales par ailleurs et à la lumière des éléments connus à ce jour, les factures du Canton calculées sur la base des montants d'impôts budgétés pour 2023 laisseraient apparaître un montant inférieur d'environ CHF 650'000.-, ce qui donnerait un déficit global de l'ordre de CHF 600'000.-.

Par ailleurs, les incertitudes liées à la situation politique internationale compliquent encore davantage les prévisions de rentrées fiscales. La trésorerie de la Commune est toujours saine actuellement et nous espérons pouvoir continuer à faire face à nos dépenses courantes sans recourir à l'emprunt, qui ne devrait à priori être utilisé que pour financer l'agrandissement du bâtiment communal.

B. Commentaires

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
1. Admin.générale	-827'000	-807'000	-20'000	-696'525	-681'565

'Réception et manifestations' : En ligne avec le budget 2022 L'écart par rapport au comptes 2021 s'explique par :

- CHF 10'000.- prévus pour les 40 ans et l'inauguration de l'agrandissement de notre salle communale
- CHF 11'000.- supplémentaires pour la sortie d'été et le repas de Noël des aînés, événements qui n'avaient pas pu être organisés en 2021. De plus, le nombre d'aînés est en croissance constante.

'Honoraires et prestations de service' : Ce poste comprend principalement les honoraires de la bourse, une provision pour frais d'avocats, la révision des comptes, l'archivage par une société externe, les assurances et les honoraires d'ingénieurs ou de consultants extérieurs.

'Cotisations' : La cotisation à Région de Nyon a été portée de CHF 20.- à CHF 25.- .

'Aides, dons et participations' : Ce poste comprend principalement le soutien à la télévision locale NRTV à hauteur de CHF 4.- par habitant, le soutien au réseau agro-écologique Eco Terre-Sainte, la participation au plan de mobilité inter-entreprises (CHF 4'100.-) chapeauté par Région de Nyon ainsi que les dons à différentes sociétés ou associations locales.

Personnel : Pour l'ensemble du personnel, une augmentation de salaire de 2.5% a été accordée. L'accroissement du travail administratif, la complexification des dossiers de construction ainsi que les demandes de la population expliquent la hausse de ce poste.

Tourisme : Au vu des incertitudes actuelles et de l'ouverture prévue d'un hôtel important sur la commune de Founex, le nombre de nuits servant de base de calcul pour la taxe de séjour a été maintenu au niveau de celui budgété pour 2022. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat puisque cette rubrique s'équilibre via un fonds de réserve. La Municipalité utilisera partiellement ce fonds pour deux objets :

- Le coût annuel de l'exploitation de la station 'Vélo en libre-service' (VLS) pour CHF 10'000.- ;
- La solde du coût de la fontaine prévue au centre du village pour CHF 25'000.- .

Transports publics : Ce poste est similaire au budget 2022 :

- Comme en 2022, deux cartes journalières seront à disposition de la population au prix de CHF 40.- . A noter que les CFF abandonneront cette possibilité offerte aux communes à partir de 2024 et proposeront un nouveau système en remplacement.
- La part aux déficits des TP se stabilise à environ CHF 78'000.- .
- Nous participons au financement de courses expérimentales pour la ligne TPN 813, soit CHF 14'100.- pour 2023 ;
- Nous participons également aux coûts de la ligne 'Afterbus' pour CHF 4'600.- .

Par ailleurs, nous continuerons à soutenir le coût de l'abonnement annuel de transports publics à hauteur de CHF 200.- .

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
2. Finances	3'902'000	3'914'000	-12'000	4'590'278	4'191'150

Comme stipulé en préambule, la situation politique internationale actuelle complique un peu plus la vision des rentrées fiscales 2023. La Municipalité est donc restée prudente, au regard des chiffres des dernières années.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques' sont budgétés au niveau du budget 2022, tout comme l'impôt sur la fortune. Les tendances 2022 sont pour l'instant rassurantes.

Les impôts sur le bénéfice des personnes morales a été adapté aux chiffres 2021 et à la situation provisoire 2022. Ce chiffre peut toutefois s'avérer volatil et la prudence reste de mise.

Les intérêts des dettes à court terme sont adaptés aux taux des emprunts actuels, en ce qui concerne l'emprunt prévu pour l'agrandissement du bâtiment communal. Pour rappel, deux emprunts arriveront à échéance l'année prochaine :

- 17.8.2023 CHF 890'000.- taux 0.50%
- 31.12.2023 CHF 200'000.- taux 0.33%

Les emprunts actuels au 31.12.2022 se monteront à CHF 2'090'000.- . La Commune dispose actuellement d'environ CHF 3'500'000.- de trésorerie.

'Fonds de péréquation' : Basé sur les comptes 2020, les acomptes 2022 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 140'000.-).

Les amortissements 'obligatoires' ont été budgétés, conformément aux différents préavis déjà votés.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
3. Dom.et bâtiments	-47'000	-81'000	34'000	-58'189	38'059

De manière générale, les postes 'Electricité' ont été budgétés à la hausse au vu des informations reçues notamment de Romande Energie.

Terrains et forêts : Rien de particulier à mentionner.

Maison communale : Un montant de CHF 15'000.- est prévu pour la rénovation des caves ainsi que l'aménagement de la cour.

Bâtiment de la Poste : L'installation de stores stores (tentes solaires) sont prévus pour les deux appartements du rez-de-chaussée.

Pavillon Lac : Rien de particulier. La vétusté de ce bâtiment, à l'origine provisoire, demandera une réflexion profonde dans un proche avenir mais dépend tout d'abord de l'acceptation du PACOM.

Ecole : Il est prévu un achat de tabourets (CHF 5'000.-) pour la salle de travaux manuels.

Centre communal : Quelques charges spécifiques sont prévues :

- 'Achat de matériel' : La recherche de chaises mieux adaptées pour les séances du Conseil communal n'a pour l'instant pas abouti. Le montant est donc reporté pour 2023 (CHF 12'000.-). Un défibrillateur sera installé à l'extérieur de l'entrée de la Grande salle.
- 'Entretien' : Quelques rénovations des locaux de l'administration actuelle sont prévues en lien avec l'agrandissement. Le nettoyage et l'entretien du toit va demander le remplacement de 400 tuiles (!) pour un montant devisé à CHF 25'000.- .

Auberge et Voirie : Rien de particulier.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
4. Travaux	-460'000	-449'000	-11'000	-272'472	-277'185

Routes et chemins : 'Achats de matériel' : Il est prévu l'achat de divers outils permettant à nos employés d'effectuer divers travaux qui étaient jusqu'à présent externalisés. Le remplacement des poubelles des arrêts de bus est également envisagé.

'Entretien' : Hormis l'entretien courant, il est prévu principalement :

- CHF 80'000.- pour la réfection des chemins de la Versoix et de la Barbire,
- CHF 10'000.- pour le panneau de la zone artisanale qui n'a pas pu être réalisé en 2021,
- CHF 10'000.- pour différentes signalisations qui devront être légalisées
- CHF 4'000.- un contrôle sur 5 ans de l'ensemble mats lumineux.

'Parcs, cimetière et décorations' : 'Achat de matériel' : la nouvelle fontaine au centre du village sera installée en 2023. La moitié devant être versée en 2022, le solde de CHF 25'000.- est budgété et cette charge sera amortie par le Fonds de réserve 'Tourisme'. Pour rappel, le solde du Fonds Tourisme s'élève, au 31 décembre 2021, à CHF 75'300.- environ.

'Entretien' : Ce poste est en nette diminution puisque nos employés assurent désormais une large partie de ces travaux.

'Décoration' : Dans le cadre du futur PECC et des mesures à mettre en place pour lutter contre le changement climatique, un montant de CHF 20'000.- est prévu pour diverses arborisations, remplacement de haies de lauriers et aménagement du giratoire de Péguey.

'Aire de jeux intercommunale' : La structure prévue pour le skatepark sera intégralement renouvelée.

Le compte 45 'Ordures ménagères' est équilibré par prélèvement budgété au fonds de réserve spécifique pour CHF 33'560.-. La taxe déchets est maintenue à CHF 90.- HT. Pour rappel, la réserve s'élève, au 31 décembre 2021, à CHF 133'800.- environ.

Le compte 46 'Réseau d'égouts et d'épuration' : Le solde de la réserve épuration figurant au Bilan ayant été ramené à CHF 0.- la participation de la Commune aux factures des SITSE est annulée à compter de 2023.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
5. Instruct.publique	-864'000	-826'000	-38'000	-746'213	-724'532

Ce poste est en augmentation par rapport au budget 2022. Les charges de l'enseignement primaire et secondaire sont réparties entre les communes pour 50 % en proportion de la population et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves.

Il s'agit du deuxième exercice comptable de l'APEJ, fruit du regroupement de l'ASCOT et de l'AJET. Ceci n'empêche toutefois pas les comparaisons avec les comptes 2021.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
6. Police	-387'000	-368'000	-19'000	-377'506	-356'327

Rien de particulier à mentionner pour ces postes. Il faut noter de légères augmentations de la Réforme policière, du coût du SDIS Terre Sainte et de l'ORPC pour 2023.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Comptes 2020
7. Sécurité sociale	-2'555'000	-2'363'000	-192'000	-2'431'590	-2'176'701

71 'Service social' : Ce poste concerne principalement les différentes formes d'accueil de jour des enfants. La répartition des charges a été rendu plus précis par un calcul basé désormais sur les 'heures prestées'.

72 'Prévoyance sociale' : basé sur les comptes 2021, les acomptes 2023 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 500'000.-) mais s'élèvent tout de même à CHF 2'101'778.-.

Nous n'avons pas d'autres commentaires concernant les postes de ce dicastère.

C. Conclusion

Le Budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 1'238'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu** le préavis municipal N° 7/22 – Budget 2023
- Où** le rapport de la Commission des Finances
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'approuver le préavis municipal N° 7/22 relatif au Budget 2023 de la bourse communale,

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Alain Barraud
Syndic




Aline Douvé
Assistante administrative

- Budget 2023 de la Commune de Chavannes-de-Bogis